Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET
DE LA RÉGION
BOURGOGNE-
FRANCHE-COMTÉ

RÉGION
BOURGOGNE
FRANCHE
COMTE

Comité régional de la biodiversité de Bourgogne-Franche-Comté

Séance du 11 septembre 2018

Ordre du jour

- Introduction de Mme la Présidente du Conseil régional et de M. le Préfet de région
- Présentation du rôle et des missions du CRB
- Adoption du règlement intérieur du CRB et fonctionnement des groupes de travail thématiques
- Désignation d'un membre à la Commission relative aux milieux naturels aquatiques du Comité de bassin Rhône Méditerranée
- Point d'information sur le schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET) : état d'avancement et association du comité régional de la biodiversité
- Présentation de l'actualité nationale et régionale sur la biodiversité
  - état d'avancement de la préfiguration de l'agence régionale de la biodiversité
  - état d'avancement de l'élaboration d'une stratégie régionale de la biodiversité Bourgogne-Franche-Comté
  - gouvernance de l'observatoire régional de la biodiversité, premières productions et perspectives
- Echanges avec la salle
- Conclusion de Mme la Présidente du Conseil régional et de M. le Préfet de région

Introduction

- Marie-Guite DUFAY, Présidente de la Région Bourgogne-Franche-Comté
- Bernard SCHMELTZ, Préfet de la région Bourgogne-Franche-Comté, Préfet de la Côte-d'Or

Rôle et missions
du Comité Régional de la Biodiversité
1/3

- Révision de la gouvernance de la biodiversité : quelques points de repère
- Un nouveau comité dont la composition assure une représentation équilibrée et paritaire des parties prenantes
- Une co-présidence par l'État et le Conseil Régional
- Un lieu privilégié d'information, d'échange, de concertation et de consultation sur tout sujet ayant trait à la biodiversité en région

Rôle et missions du Comité Régional de la Biodiversité

2/3

- Associé à l'élaboration :
  - de la stratégie régionale pour la biodiversité (SRB) ;
  - du schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET) ;
- Informé sur les résultats obtenus par la mise en œuvre du SRADDET en matière de préservation de la biodiversité.
- Donne son avis sur :
  - les orientations stratégiques prises par l'agence régionale la biodiversité (ARB) lorsqu'elle sera créée ;
  - les orientations de programmation financière des contrats de plan Etat-Région, et informé de leur mise en œuvre au moins tous les trois ans ;

Rôle et missions
du Comité Régional de la Biodiversité

3/3

- Avis peut être recueilli :
  - sur les projets de documents de planification relatifs aux continuités écologiques préalablement à l'enquête publique ;
  - à l'initiative du président du conseil régional et du préfet de région sur toute mesure réglementaire, tout document de planification ou projet ayant trait à la biodiversité au sein de la région ;
- Pourra saisir le conseil scientifique régional du patrimoine naturel (CSRPN) pour la production de toute expertise nécessaire à ses délibérations.

Projet de règlement intérieur

1/3

- **Présidence** assurée conjointement par la présidente du conseil régional et par le préfet de région ou leurs représentants ;
- **Convocation** par ses Présidents ;
- Réunion au moins une fois par an ;
- **Quorum** ;
- Un comité pouvant émettre **un avis** :
  - Le **vote** a lieu **à main levée**.
  - Lorsqu'un membre ou son suppléant ne peut venir, il **peut donner pouvoir à un autre membre du CRB, membre du collège auquel il appartient**.
  - Un membre ne peut avoir plus de **2 pouvoirs**.
- **Secrétariat** assuré par les services de la région et de la DREAL

Projet de règlement intérieur

2/3

- **Des groupes de travail thématiques** peuvent être instaurés :
  - **25 membres** maxi sur la base du **volontariat**
  - Possibilité d'associer des structures ou des personnes qualifiées qui ne sont pas membres du CRB afin d'apporter leur expertise
  - La décision de créer un groupe de travail est prise conjointement par la présidente du conseil régional et le préfet de région après avis du CRB
- Pour chaque groupe de travail mis en place, les présidents du comité :
  - Proposent le nom de son animateur et/ou d'un rapporteur et de son secrétaire
  - Font un appel à candidature

Les propositions émanant des groupes de travail sont présentées lors des réunions du CRB

Projet de règlement intérieur

3/3

Avis du Comité sur le projet de règlement intérieur

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET
DE LA RÉGION
BOURGOGNE-
FRANCHE-COMTÉ

RÉGION
BOURGOGNE
FRANCHE
COMTE

Désignation d'un membre à la Commission relative aux milieux naturels aquatiques du Comité de bassin Rhône Méditerranée

comité
de bassin
rhône méditerranée

Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires

- Le SRADDET, nouveau schéma institué par la **loi NOTRe** du 7 août 2015, constitue un outil essentiel à la **construction** de la nouvelle région Bourgogne-Franche-Comté
- Les domaines du SRADDET :

- ✓ Equilibre et égalité des territoires
- ✓ Implantation des différentes infrastructures d'intérêt régional
- ✓ Habitat
- ✓ Maîtrise et valorisation de l'énergie
- ✓ Pollution de l'air
- ✓ Prévention et gestion des déchets
- ✓ Numérique
- ✓ Désenclavement des territoires ruraux
- ✓ Intermodalité et développement des transports
- ✓ Gestion économe de l'espace
- ✓ Lutte contre le changement climatique
- ✓ Protection et restauration de la biodiversité

SRADDET : le calendrier

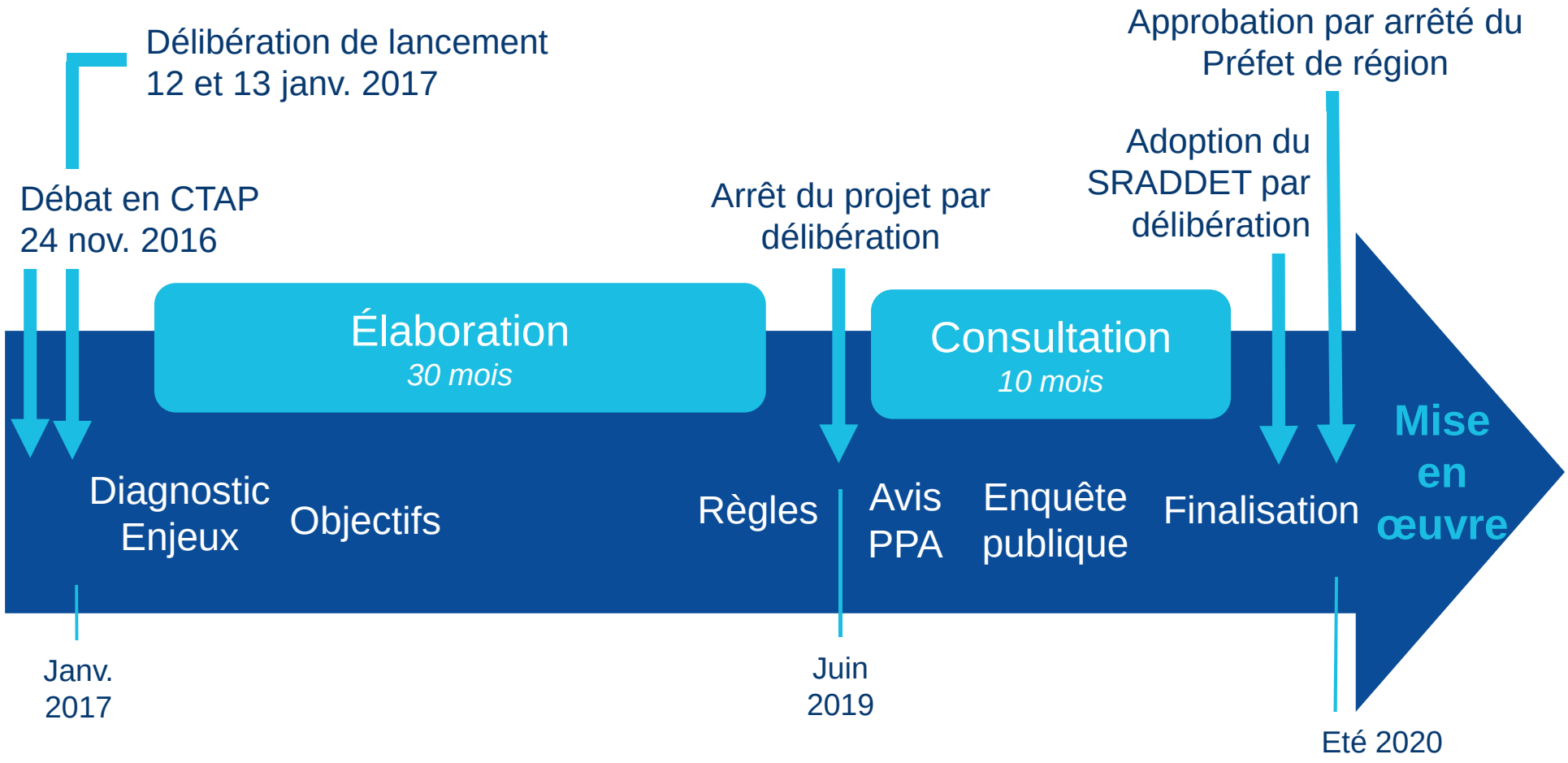

SRADDET : le contenu

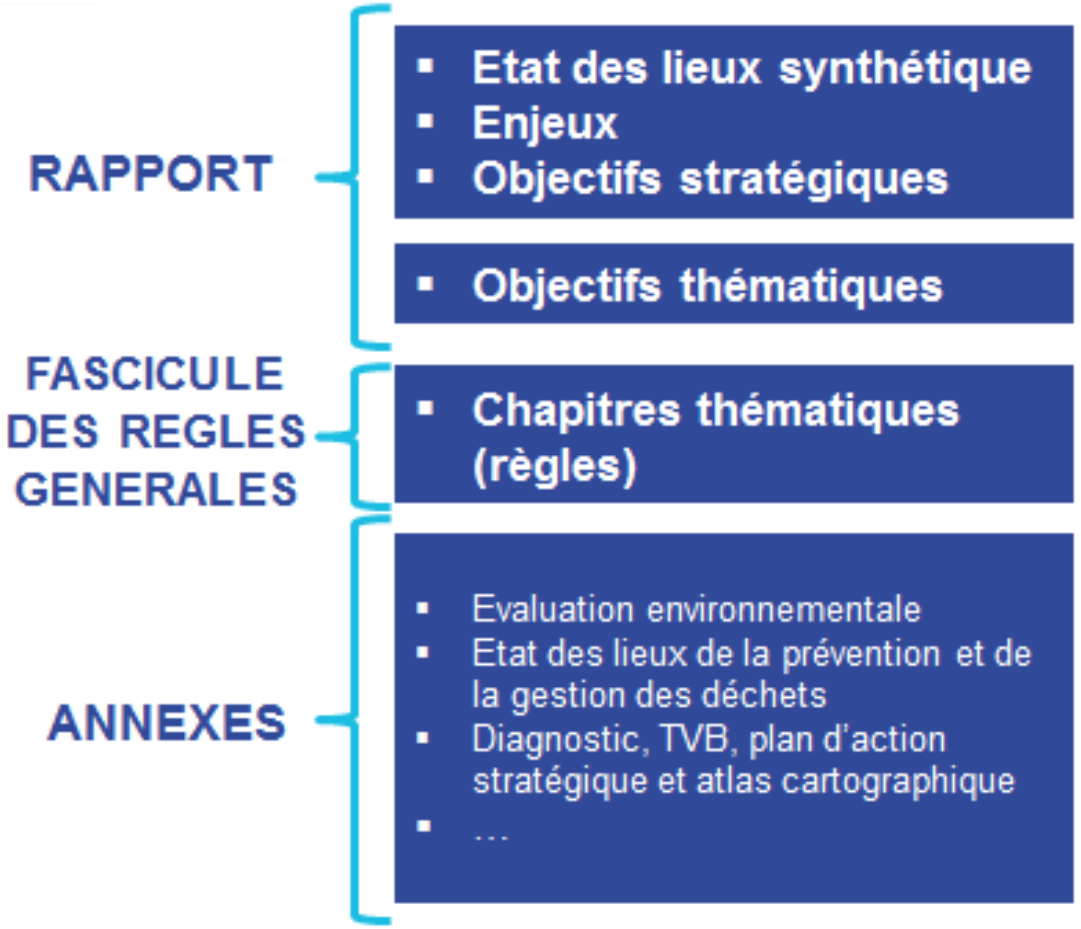

SRADDET : Suivi des étapes d'élaboration

⇒ Un lancement du schéma à l' assemblée plénière des 12-13 janvier 2017

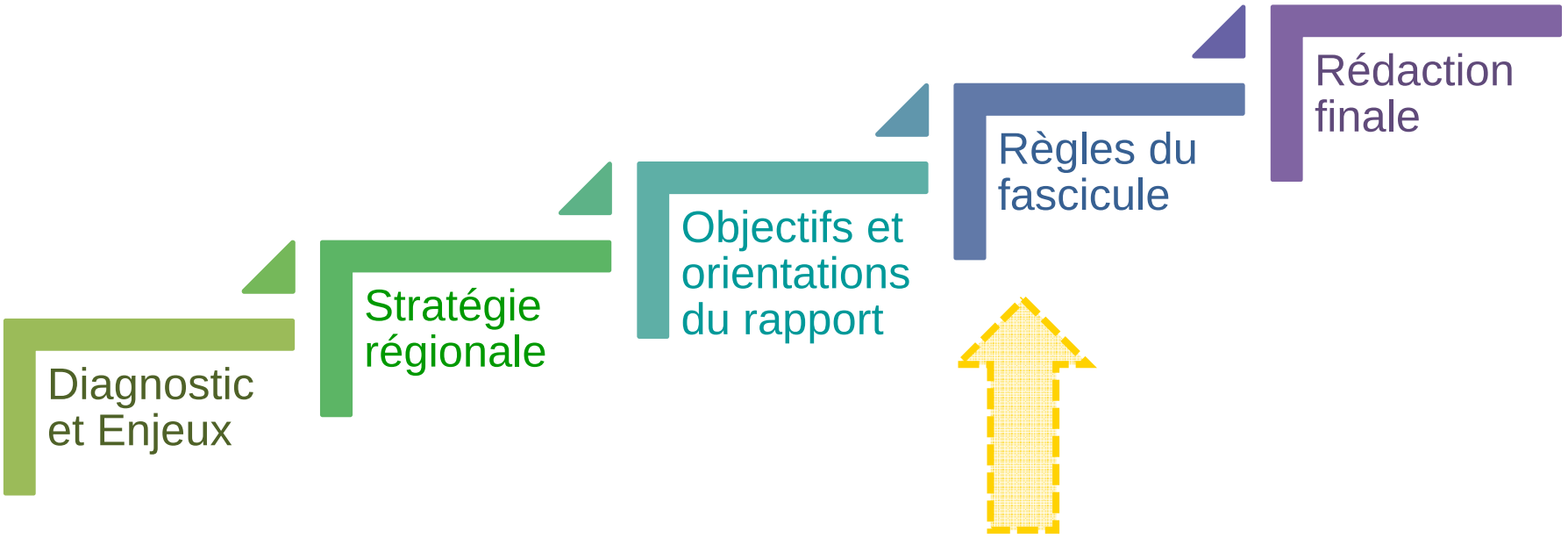

SRADDET : concertation menée en 2018

- **Bilatérales avec les territoires infrarégionaux de Bourgogne-Franche-Comté et limitrophes** (de janvier à septembre)
- **Réunion des Présidents de SCoT** le 22/02
- **Concertation de la population** sur le projet à l'automne
- **Réunion des personnes publiques associées (PPA) l**e 5 juillet
- **Ateliers du SRADDET** en novembre

SRADDET : rôle du CRB

- **Participer** à la concertation liée à l'élaboration du SRADDET;
- **Etre associé** à la définition des enjeux en matière de préservation et de remise en bon état des continuités écologiques;
- **Etre informé** sur les résultats de la mise en œuvre du SRADDET en matière de préservation de la biodiversité;

SRADDET : son ambition

L'ambition de la démarche Bourgogne-Franche-Comté « Ici 2050 » :

⇒ l'attractivité

Affirmer un projet d'excellence en matière d'accompagnement des transitions, de cohésion du territoire régional et d'ouverture sur l'extérieur et basé sur des atouts :

- La qualité de vie remarquable et la volonté de s'engager dans les transitions
- Les pépites régionales, projets d'excellence et potentialités des territoires
- Une position de carrefour et la proximité à des zones d'emploi parmi les plus dynamiques d'Europe

SRADDET : ses 3 grands axes

Cette stratégie implique de nouveaux modèles de développement et de coopération au service des habitants :

AXE 1 - **Accompagner les transitions** : Pour accompagner les transitions sociétales et technologiques dans un objectif de modification des modes de production et de consommation vers des pratiques plus responsables.

AXE 2 - **Organiser la réciprocité et la solidarité** : Pour garantir la cohésion en renforçant la mise en commun des forces de chacun.

AXE 3 - **Construire des alliances et s'ouvrir vers l'extérieur** : Pour garantir une cohérence entre nos politiques et celles des Régions limitrophes, dans les domaines couverts par le SRADDET, et rayonner à l'échelle nationale et internationale.

Déclinés en 35 objectifs…

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET
DE LA RÉGION
BOURGOGNE-
FRANCHE-COMTÉ

RÉGION
BOURGOGNE
FRANCHE
COMTÉ

Avis du Comité sur la proposition de créer un groupe de travail relatif au SRADDET

Appel à manifestation
feuille disponible à l'entrée de la salle des séances

Préfiguration Agence Régionale de la Biodiversité
Etat d ’avancement

CRB_11 septembre 2018_Dijon

1/7. Origine des ARB : la loi sur la biodiversité

- **Un état d'esprit : Une démarche à construire ensemble et au service de la reconquête de la biodiversité**

- **Un texte de loi :** Art 21 de la Loi pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages du 8 août 2016

L'agence française pour la biodiversité et les collectivités territoriales **coordonnent** leurs actions dans les domaines d'intérêt commun.

Les régions et l'Agence française pour la biodiversité **peuvent mettre en place conjointement** des délégations territoriales, dénommées agences régionales de la biodiversité, auxquelles peuvent notamment s'associer les Départements, en particulier au titre de leur compétence en matière d'espaces naturels sensibles.

RÉGION BOURGOGNE FRANCHE COMTE

AGENCE FRANÇAISE POUR LA BIODIVERSITÉ
ÉTABLISSEMENT PUBLIC DE L'ÉTAT

PRÉFET DE LA RÉGION BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ

agence de l'eau RHÔNE MÉDITERRANÉE CORSE
établissement public de l'État

eau SEINE NORMANDIE

agence de l'eau Loire-Bretagne

2/7. Deux structurations distinctes

AGENCE FRANÇAISE POUR LA BIODIVERSITÉ — ÉTABLISSEMENT PUBLIC DE L'ÉTAT	**ARB**
• 1er janvier 2017	• Phase de préfiguration. Création pour le 1er semestre 2019
• Établissement public regroupant Aten — Pôle de ressources & compétences pour la nature ONEMA — Office national de l'eau et des milieux aquatiques Agence des aires marines protégées Parcs nationaux de France	• Pas de cadre préétabli. Toutefois, EPCE, statut expressément prévu par le législateur.
• Représentation nationale avec implantations multiples. • En BFC, une direction (11 personnes), 7 services départementaux, 1 service interdépartemental (70/90)	• Possibilité de création pour les Régions volontaires, conjointement avec l'AFB-DR

3/7. Volonté en Bourgogne-Franche-Comté

❑ Une volonté forte de créer une ARB BFC avec :

- un véritable **processus de co-construction** avec les acteurs de la biodiversité ;
- une réunion officielle de lancement le 27 février 2017 en présence de Barbara Pompili, alors secrétaire d'Etat ;
- une convention partenariale entre Région – AFB – Etat – agences de l'eau pour la préfiguration de l'ARB qui réaffirme l'appui technique et financier des co-signataires à la Région ;
- des missions pour l'ARB co-définies grâce à **3 séminaires** et une plate-forme d'échanges et présentées fin novembre 2017 à l'ensemble des acteurs de la biodiversité

RÉGION BOURGOGNE FRANCHE COMTE

AGENCE FRANÇAISE POUR LA BIODIVERSITÉ
ÉTABLISSEMENT PUBLIC DE L'ÉTAT

PRÉFET DE LA RÉGION BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ

agence de l'eau RHÔNE MÉDITERRANÉE CORSE
établissement public de l'État

eau SEINE NORMANDIE

agence de l'eau Loire-Bretagne

4/7. Valeur ajoutée d'une ARB pour les acteurs du territoire

❑ Les attentes du territoire :

4 enjeux majeurs identifiés :

- Amélioration et partage de la **connaissance ;**
- Mise en **réseau des acteurs** à travers une approche multi-acteurs ;
- Sensibilisation de l'ensemble de la **société civile** à travers une **communication adaptée et attractive ;**
- Développement de réseau d'acteurs favorisant le **retour d'expérience ;**

Les acteurs partagent à l'unanimité :

- Besoin d'un **lieu de convergence**, nécessité d'une **structure neutre** qui s'engage dans l'animation territoriale

RÉGION BOURGOGNE FRANCHE COMTE

AGENCE FRANÇAISE POUR LA BIODIVERSITÉ
ÉTABLISSEMENT PUBLIC DE L'ÉTAT

PRÉFET DE LA RÉGION BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ

agence de l'eau RHÔNE MÉDITERRANÉE CORSE
établissement public de l'État

eau SEINE NORMANDIE

agence de l'eau Loire-Bretagne

5/7. Valeur ajoutée d'une ARB pour les acteurs du territoire

❑ Structure mobilisatrice pour la biodiversité :

L'ARB : un **rôle d'assemblier** pour :

- **Valoriser l'existant** pour améliorer leur complémentarité et leur interactivité,
- Renforcer les dynamiques et les synergies.

De cette façon, l'ARB répondra aux besoins de **cohérence des politiques publiques** et d'efficacité d'action

Pour y parvenir, création d'une **structure partenariale** : **gage de cette neutralité**.

6/7. Feuille de missions pour l’ARB

7/7. L’état d’avancement de l’ARB BFC

- EPCE :
  - Statut juridique le plus adéquat avec l’objet de l’agence et son territoire.
  - Membres fondateurs : Région et AFB en association avec les Départements volontaires.
  - Conseil d’administration doit permettre de réunir l’ensemble des parties prenantes et des partenaires têtes de réseaux.
  - Comité d’orientation permettant d’associer l’ensemble des acteurs aux réflexions (collectivités territoriales ou groupements non membres, associations, …)
- Création au 1er semestre 2019 par arrêté préfectoral après délibérations des collectivités territoriales ou des groupements à l’initiative du projet.

Stratégie régionale pour la biodiversité

1/3

- 2012 – 2014 : élaboration d'une SRB en Bourgogne à l'initiative de la Région et de l'Etat avec l'ensemble des acteurs du territoire. Mise en œuvre dans un contexte de fusion des Régions.

- 2017-2019 : élaboration d'une SRB à l'échelle de la Bourgogne-Franche-Comté :
  - Construire avec les acteurs locaux
  - Pour répondre aux enjeux du territoire
  - Rendre visibles et cohérentes les politiques publiques

2018 : lancement d'un diagnostic à l'échelle de la nouvelle région

2019 : déploiement de la SRB sur la Bourgogne-Franche-Comté

- Eté 2018 : état des lieux des données FC pour vision élargie à la BFC, réalisé par le Plateau patrimoine naturel de la Maison de l'environnement BFC et Alterre BFC
- Rentrée 2018 : une concertation élargie à l'échelle de la BFC pour arriver à une vision partagée du diagnostic du territoire
- Automne 2018 : co-construction d'un cadre d'intervention commun identifiant les enjeux, les orientations stratégiques et les objectifs opérationnels pour la BFC

Stratégie régionale pour la biodiversité

2/3

- Trois documents :
  - un diagnostic de territoire
  - un cadre commun d'intervention (enjeux, orientations stratégiques, objectifs opérationnels)
  - une charte d'engagement et un guide méthodologique pour l'action.

- Une SRB en Région BFC pour :
  - avoir un cadre de référence partagé par tous les acteurs
  - permettre de concrétiser de nouveaux partenariats

Stratégie régionale pour la biodiversité

- Un site internet **www.strategie.biodiversite.bourgognefranchecomte.fr**
- Un principe **de mobilisation et de valorisation des acteurs** du territoire :
  - Charte d'adhésion
  - Labelliser de l'engagement

Stratégie régionale pour la biodiversité

Rôle du Groupe de travail SRB du comité régional de la Biodiversité :

- **Garantir** la concertation dans l'élaboration de la SRB;
- **Etre un espace d'échanges et de partage** de l'information entre membres pour une appropriation collective des résultats;
- **Etre associé au suivi** et **à la mise en œuvre** de la stratégie;
- **Participer à la labellisation des projets** – comité d'expertise veillant au respect des critères de labellisation.

→ **Souhait que le Comité Régional de la Biodiversité accorde officiellement la labellisation des engagements.**

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET
DE LA RÉGION
BOURGOGNE-
FRANCHE-COMTÉ

RÉGION
BOURGOGNE
FRANCHE
COMTE

Avis du Comité sur la proposition de créer un groupe de travail relatif au SRB

Appel à manifestation
feuille disponible à l'entrée de la salle des séances

Observatoire régional de la biodiversité

3 objectifs assignés :

- **Porter à connaissance** et **sensibiliser**
- **Suivre** et **évaluer** les politiques publiques et les stratégies d'acteurs socio-économiques
- **Aider à la décision**

→ **Elaboration et mise à disposition d'indicateurs**

Observatoire régional de la biodiversité

4 missions principales :

- **Recueillir, traiter**, **analyse**r et **valoriser** les données et les informations sur la biodiversité et sur ses interactions avec les activités humaines

3 Périmètres définis :

- **Périmètre « public cible » :**
  - Décideurs publics et privés
  - Grand public

- **Périmètre « thématique » :** biodiversité dans toutes ses composantes et société

- **Périmètre « géographique » :** échelle régionale et infrarégionale si besoin

Observatoire régional de la biodiversité

Rôle du Groupe de travail ORB du comité régional de la Biodiversité :

- **Garantir** l'utilité des productions de l'ORB **en représentant les attentes** des utilisateurs de données (volet stratégique) ;
- **Etre un espace d'échanges et de partage** de l'information entre membres pour une appropriation collective des résultats ;
- **Construire les questionnements** des acteurs en matière de biodiversité auxquels doit répondre l'ORB ;
- **Suivre** les listes d'indicateurs arrêtées ;
- **Identifier les marges d'évolution** du dispositif d'observation et **proposer des orientations de travail.**

Observatoire régional de la biodiversité

Premières productions

- **22 fiches indicateurs** dont 13 à l'échelle de l'ex-région Bourgogne + 9 fiches à l'échelle de la région BFC (dont 3 à venir)
  - Types d'indicateurs : état, pressions, impacts, réponses
  - Structuration des fiches pour être le plus pédagogique possible
- **1 espace internet :** https://www.alterrebourgognefranchecomte.org/r/124/observatoire-regional-de-la-biodiversite/

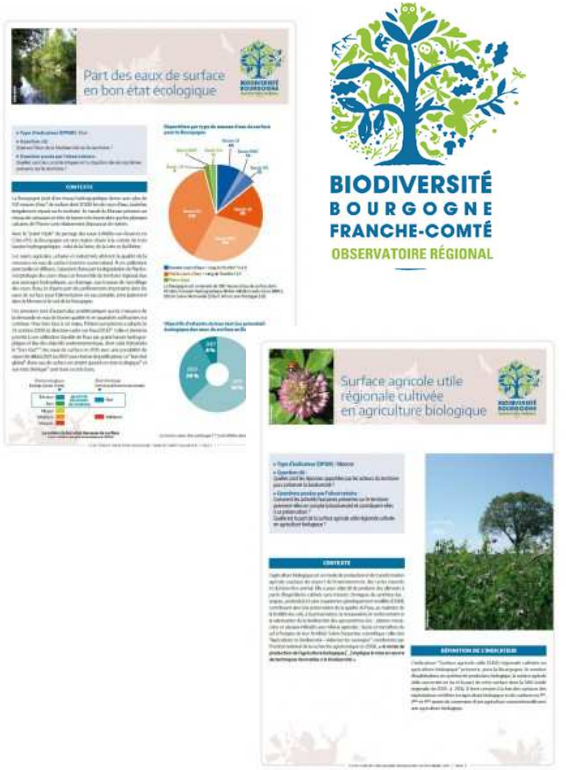

Observatoire régional de la biodiversité

Premiers résultats

- Une région à caractère rural : **35% de forêts, 59% en territoires agricoles** (½ grandes cultures et ½ prairies). Ces socio-écosystèmes constituent des continuités écologiques (réservoirs + corridors) souvent fonctionnelles

  Ex : environ **1 900 000 ha de réservoirs de biodiversité** (1/3 de la région : 4,8 millions ha)

- Entre 2010 et 2015, les **surfaces artificialisées représentent 7,2 %*** du territoire. Elles ont augmentées de **+ 13 600 ha** principalement au détriment des surfaces agricoles (81 % des surfaces artificialisées) et des sols naturels (19% des surfaces artificialisées)

Observatoire régional de la biodiversité

Premiers résultats

- En BFC, **27 millions d'euros** sont alloués par les pouvoirs publics aux actions en faveur de la biodiversité.
- Malgré tout, les tendances à l'érosion de la biodiversité se poursuivent.
- Des pistes possibles:
  - Poursuivre les actions engagées
  - Aller plus loin avec l'ensemble des acteurs de la société (socioprofessionnels, collectivités, associations, scientifiques, citoyens…)

Observatoire régional de la biodiversité

Perspectives

- Lancer l'**animation** de l'ORB
  - Organisation d'1 ou 2 réunions avec les partenaires pour produire une feuille de route notamment pour 2019
  - Définir des GT thématiques (ex: agriculture, changement climatique) et transversaux (ex : communication ou méthode)
- Objectifs globaux en GT :
  - Identifier des **indicateurs** sur lesquels investir
  - Définir une stratégie de **communication** sur la base de l'information produite, et sur l'ORB
- Assurer une **veille** infrarégionale, régionale et suprarégionale

Avis du Comité sur la proposition de créer un groupe de travail relatif à l'ORB

Appel à manifestation
feuille disponible à l'entrée de la salle des séances

Articulation des différents dispositifs

SRADDET : schéma intégrateur de planification dont SRCE

SRB : cadre commun d'intervention en faveur de la biodiversité

Enjeux, orientations stratégiques et objectifs opérationnels

ARB : structure

ORB : outil opérationnel

Suivi et soutien à la mise en œuvre de la SRB

Comité Régional Biodiversité : système de gouvernance

Lieu d'information, d'échanges, de concertation et de consultation sur toute question relative à la biodiversité

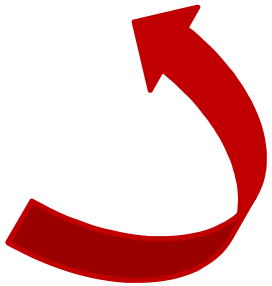

Conclusion

- Frédérique COLAS, Vice-Présidente en charge de la transition écologique et environnement
- Bernard SCHMELTZ, Préfet de la région Bourgogne-Franche-Comté, Préfet de la Côte-d'Or